

DÉPARTEMENT DE LA MARNE
COMMUNE DE CONDÉ SUR MARNE
CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 3 juin 2020

Le 3 juin 2020, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est, en raison de la crise sanitaire liée au COVID 19, réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. SINNER Romain, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice : MM SINNER Romain, BOURLON Yoann, BARRÉ Gilles, SINNER Rémy, COLLARD Sandrine, BOHREN Violette, BOUREL Brigitte, BEAUGEOIS Anthony, VAUFREY James, WOLTER Denis, BONNET Gilles, BLANLUET Isabelle, HELLA Gérard LESEURE Angélique, GOBIN Jennifer.

M. BEAUGEOIS Anthony a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 13 mai, lu par Brigitte BOUREL, est adopté à l'unanimité.

Délégation aux instances et commissions communales

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE ET D'OUVERTURE DES PLIS

La CAO est composée du Maire, de 3 membres titulaires et d'autant de suppléants

LA CAO EST COMPOSE DU MAIRE, DE 3 MEMBRES TITULAIRES ET AUTANT DE SUPPLEANTS

La liste de candidats suivante a été déposée :

MM BOURLON Yoann, BARRE Gilles, VAUFREY James, BONNET Gilles, BLANLUET Isabelle et HELLA Gérard

Ont été élus titulaires : BOURLON Yoann, BARRE Gilles et BONNET Gilles.

Ont été élus suppléants : VAUFREY James, BLANLUET Isabelle et HELLA Gérard

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Il est proposé de fixer le nombre de représentants du Conseil Municipal au C.C.A.S. à 8

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le nombre de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S à 8 et élit à l'unanimité les personnes suivantes :

SINNER Rémy, COLLARD Sandrine, BOHREN Violette, BOUREL Brigitte, BEAUGEOIS Anthony, BONNET Gilles, BLANLUET Isabelle et LESEURE Angélique.

Le CCAS sera donc composé des 8 membres élus par le Conseil Municipal et de 8 membres nommés par le Maire sur proposition des associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

COMITE CONSULTATIF DES SAPEURS-POMPIERS

Il sera composé de 4 représentants titulaires élus par le Conseil Municipal parmi ses membres n'étant pas sapeurs-pompiers, y compris le Maire, et de 4 représentants titulaires (avec leurs suppléants) élus par les membres du corps des sapeurs-pompiers

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal procède au vote pour désigner ses 4 représentants.

Ont été élus : SINNER Romain, SINNER Rémy, BOUREL Brigitte, WOLTER Denis.

CORRESPONDANT DEFENSE

Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département. Sa mission première consiste à informer et sensibiliser les administrés aux questions de défense.

Un membre désigné par le Conseil Municipal : HELLA Gérard

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE LA MARNE (SIEM)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

Un membre titulaire : BARRE Gilles

Un membre suppléant : WOLTER Denis

SYNDICAT MIXTE DE LA MARNE MOYENNE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal procède à l'élection de deux conseillers municipaux délégués.

Ont été élus : BOUREL Brigitte et WOLTER Denis .

SYNDICAT MIXTE DE DEMOUSTICATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un délégué titulaire et d'un suppléant.

Ont été élus :

Titulaire : BARRE Gilles

Suppléant : HELLA Gérard

COMMISSION BUDGET ET LOCATIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

Le Maire et les adjoints ainsi que BOHREN Violette, BONNET Gilles BLANLUET Isabelle et LESEURE Angélique

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

Le Maire et les adjoints ainsi que COLLARD Sandrine, VAUFREY James, HELLA Gérard et LESEURE Angélique.

COMMISSION CIMETIERE

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

Le Maire et les adjoints ainsi que COLLARD Sandrine, BOHREN Violette, BOUREL Brigitte et HELLA Gérard.

COMMISSION VOIRIE ELECTRICITE

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

Le Maire et les adjoints, VAUFREY James, BONNET Gilles et HELLA Gérard.

COMMISSION SPORTS, LOISIRS, RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

Le Maire et les adjoints ainsi que BEAUGEOIS Anthony, VAUFREY James, BONNET Gilles et GOBIN Jennifer.

COMMISSION CADRE DE VIE

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

Le Maire et les adjoints ainsi que COLLARD Sandrine, BOUREL Brigitte, WOLTER Denis et BONNET Gilles.

COMMISSION URBANISME

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

Le Maire et les adjoints ainsi que BONNET Gilles et BLANLUET Isabelle

RESPONSABLE DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

BOUREL Brigitte et BONNET Gilles

RESPONSABLE DES AGENTS TECHNIQUES

Le Conseil Municipal désigne SINNER Rémy

COMMUNICATION, INFO CONDE

Le Conseil Municipal désigne les BLANLUET ISABELLE

COMMISSION NOEL

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

SINNER Rémy, COLLARD Sandrine, BOUREL Brigitte et GOBIN Jennifer

COMMISSION CEREMONIES

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants : BOURLON Yoann, BOHREN Violette, BOUREL Brigitte, VAUFREY James et GOBIN Jennifer

COMITE DES FETES

Le comité des fêtes sera composé pour partie d'au moins la moitié du Conseil Municipal, le reste de l'assemblée sera constitué de volontaires extérieurs au Conseil Municipal. L'assemblée ainsi formé élira son bureau en assemblée générale.

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants : SINNER Romain, BOURLON Yoann, BEAUGEOIS Anthony, VAUFREY James, BONNET Gilles, BLANLUET Isabelle, HELLA Gérard et LESEURE Angélique.

Indemnité de fonction des élus

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29, L2123-20 à 24-1, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction du nombre d'habitants de la commune,

Vu la circulaire NOR du 20 mai 2020 qui prévoit la possible rétroactivité de cette délibération à la date d'entrée en fonction,

Considérant que l'article L2123-23 du code précité attribue de droit le taux de 100% au Maire,

Considérant que l'indemnité versée à un adjoint ou un conseiller délégué peut être supérieure au plafond autorisé sous réserve de ne pas dépasser le maximum pouvant être alloué au Maire,

Considérant que le montant global des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints en exercice ne doit pas être dépassé,

Considérant que la commune compte une population totale de 821 habitants au 1^{er} janvier 2020, le Maire donne lecture des valeurs maximales actuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fixer comme suit, à compter de la date de la présente délibération, les indemnités de fonction des élus :
- Indemnités du Maire : 100%
- Indemnités des 3 adjoints : 100%
- De procéder automatiquement à la revalorisation de ces indemnités en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les montants mentionnés ici à titre indicatif sont calculés en fonction des plafonds en vigueur actuellement.
- D'inscrire les crédits nécessaires au compte 6531 du budget

Tableau récapitulatif

	Bases annuelles de référence	Taux votés	Indemnités annuelles votées
Maire	18 809,14 €	100,00%	18 809,14 €
1 ^{er} Adjoint	4 993,99 €	100,00%	4 993,99 €
2 ^e Adjoint	4 993,99 €	100,00%	4 993,99 €
3 ^e Adjoint	4 993,99 €	100,00%	4 993,99 €
Montant global annuel des indemnités versées			33 791,11 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Pour copie conforme,

A CONDÉ SUR MARNE, le 8 juin 2020

Le Maire,

Romain SINNER

